

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 12 avril 2023

Membres en exercice :
8

Date de la convocation: 31/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : 6

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Nathalie LE COHU, Marie-Claire ROQUES

Votants: 8

Représentés: Maxime DE AMORIN par Gérard CHÂTEL, Maria DECAUCHY par Achille HOURDÉ

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie LE COHU

Objet: DELIBERATION CONCERNANT LA RODP ENEDIS - DE_2023_015

Le conseil municipal,

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS

Considérant la population de la commune,

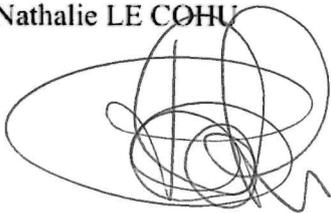
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- Dit que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.
- Décide d'émettre les factures de RODP Electricité au titre de l'année 2023 pour un montant de 234.00€.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance
Nathalie LE COHU



Le Maire
Achille HOURDÉ



SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Date de réception de l'AR: 14/04/2023
077-217702356-20230412-DE_2023_015-DE